

Voies vers la résidence permanente pour les étudiants étrangers

Michael Frenette Agent de promotion d'IRCC

Novembre 2019

Avertissement: Les renseignements contenus dans le présent document étaient exacts à la date de la présentation. Les politiques et les programmes sont sujets à changement. Pour les dernières mises à jour, visitez www.Canada.ca.





Les étudiants étrangers et la résidence permanente



• Les étudiants étrangers ont l'éducation, les compétences et l'expérience recherchées par le Canada.



 Après avoir obtenu votre diplôme, vous pourriez vous établir définitivement au Canada grâce à Entrée express.

Expérience de travail – Étudiants étrangers



- Les étudiants étrangers qui sont admissibles à travailler hors campus peuvent continuer à le faire jusqu'à ce qu'ils reçoivent un avis de fin d'études de leur établissement.
- Une fois que les étudiants étrangers ont reçu leur avis de fin d'études, ils peuvent continuer à travailler au Canada à temps plein seulement s'ils ont demandé un permis de travail lorsque leur permis d'étude était toujours valide.
- Les étudiants doivent cesser de travailler si leur demande de permis de travail est rejetée.
- Les anciens étudiants étrangers qui <u>n'ont pas</u> demandé de permis de travail **ne sont pas** autorisés à travailler au Canada.

Programme de permis de travail postdiplôme (PTPD)

• Permet aux étudiants qui ont obtenu leur diplôme d'un établissement postsecondaire canadien participant d'acquérir une précieuse expérience de travail au Canada.

Durée du programme d'études (déterminée par l'EED)	Durée du PTPD	
Au moins 8 mois mais moins de 2 ans	Même durée que le programme d'études	
2 ans ou plus	3 ans	

- Présentez votre demande dans les 180 jours suivant la réception de votre avis écrit de fin d'études.
- Le PTPD est un permis de travail ouvert Vous ne pouvez faire une demande de PTPD qu'une seule fois.

Vous pourriez être admissible à un permis de travail postdiplôme si :

Vous avez terminé et réussi un programme d'études postsecondaires, un programme de formation professionnelle ou un programme d'études postsecondaires au Canada.

- ✓ Le programme a duré au moins 8 mois.
- ✓ Vous avez étudié dans un établissement d'enseignement désigné (IDD) admissible.
- ✓ Vous avez étudié à plein temps.
- ✓ Vous n'avez pas pris de pauses imprévues.
- ✓ Vous n'avez pas dépassé le nombre d'heures de travail hors campus permis.
- ✓ Vous êtes titulaire ou avez titulaire d'un permis d'étude dans les derniers 180 jours.
- ✓ Vous présentez votre demande dans les 6 mois suivant la réception de la confirmation écrite de l'établissement d'enseignement indiquant que vous êtes admissible à l'obtention d'un grade, d'un diplôme ou d'un certificat.

Définitions importantes : la Classification nationale des professions

- La **Classification nationale des professions** (**CNP**) est un système qu'utilise le gouvernement du Canada pour classifier les emplois (professions).
- Les codes de la CNP servent à classifier les emplois par domaine de travail et niveau de compétence.
- Expérience de travail requise pour Entrée express (EE) : CNP 0, A et B.
- Offre d'emploi programme pilote d'immigration au Canada atlantique (PPICA): CNP, 0, A, B et C
- Ne vous fiez pas uniquement au titre d'emploi. Les fonctions décrites dans la **CNP** doivent également correspondre à votre expérience de travail.

CNP 0 Postes de gestion				
EE -	CNP A	Emplois professionnels (nécessitent habituellement une formation universitaire)		
	CNP B	Emplois techniques ou spécialisés (nécessitent habituellement une formation collégiale ou une formation d'apprenti)		
	CNP C	Emplois semi-spécialisés (nécessitent habituellement une formation secondaire ou professionnelle)		
	CNP D	Emplois de premier échelon (formation en cours d'emploi)		



Comment trouver votre genre ou niveau de compétence de la CNP

• Le genre ou le niveau de compétence est indiqué dans chaque code de la CNP :

Genre de compétence 0 – Le premier chiffre du code est 0

CNP **0015** – PDG d'entreprise de fabrication

CNP **0112** – Gestionnaire des ressources humaines

Niveau de compétence A – Le deuxième chiffre du code est 0 ou 1

CNP 4021 – Formateur de niveau collégial

CNP **1111** – Comptable

Niveau de compétence B – Le deuxième chiffre du code est 2 ou 3

CNP **1241** – Adjoint administratif

CNP **6322** – Cuisinier

Niveau de compétence C – Le deuxième chiffre du code est 4 ou 5

CNP 1414 - Réceptionniste

CNP 6513 – Serveur d'aliments et

boissons

Niveau de compétence D – Le deuxième chiffre du code est 6 ou 7

CNP 6611 – Caissier

CNP 6711 – Serveur au comptoir du

service alimentaire

Tests linguistiques et Niveaux de compétence linguistique canadiens (**NCLC**)

- Les tests linguistiques servent à déterminer les compétences linguistiques des personnes qui demandent la résidence permanente au Canada.
- Une équivalence est établie entre les résultats des tests linguistiques et les Niveaux de compétence linguistique canadiens (NCLC) – les tableaux d'équivalence des tests linguistiques se trouvent sur le site Web de l'IRCC.
- <u>Chacun</u> doit prouver ses compétences linguistiques en passant un test linguistique approuvé :
 - ✓ Anglais : CELPIP General
 - ✓ Anglais : IELTS General Training
 - ✓ Français : TEF Canada et TCF Canada compréhension de l'écrit, compréhension de l'orale, expression écrite et expression orale
- Les résultats du test doivent remonter à **moins de deux ans** au moment où le candidat remplit sa demande de résidence permanente.

Entrée express

Qu'est-ce que Entrée express?

- Entrée express est la première étape à franchir pour immigrer au Canada de façon permanente en tant que travailleur qualifié dans le cadre des programmes suivants :
 - ✓ Programme des travailleurs qualifiés (fédéral) (PTQF)
 - ✓ Programme des travailleurs de métiers spécialisés (fédéral) (PTMSF)
 - ✓ Catégorie de l'expérience canadienne (CEC)
 - ✓ Une partie du Programme des candidats des provinces (PCP)
- Pour être admissibles à Entrée express, les candidats doivent répondre aux critères d'au moins un de ces programmes
- Le Québec gère ses propres programmes d'immigration à l'extérieur d'Entrée express

Critères de sélection minimaux

	Catégorie de l'expérience canadienne	Programme des travailleurs qualifiés (fédéral)	Programme des travailleurs de métiers spécialisés (fédéral)
Genre de compétence et niveau de votre expérience de travail	Expérience canadienne dans l'un de ces groupes de la CNP 0, A ou B	Expérience canadienne ou étrangère dans l'un de ces groupes de la CNP 0, A ou B	Expérience canadienne ou étrangère dans un métier spécialisé au titre d'un des groupes de la CNP au niveau de compétence B
Durée de l'expérience de travail	Une année au Canada au cours des trois années (combinaison de travail à temps plein ou à temps partiel)	Une année continue au cours des 10 dernières années (combinaison de travail à temps partiel, à temps plein ou plus d'un emploi dans votre profession principale)	Deux ans au cours des cinq dernières années (combinaison de travail à temps plein ou à temps partiel)
Offre d'emploi	Non requises	Non requise, mais vous pourriez obtenir des points supplémentaires (TQF) si vous avez une offre d'emploi valides.	 Une offre d'emploi à temps plein valide pour une durée total d'au moins un an, ou Un certificat de compétence dans ce métier spécialisé délivré par une autorité provincial, territoriale ou fédérale canadienne.
Compétences linguistiques	Compétences linguistiques en français ou en anglais NCLC 7 si votre CNP est 0 ou A NCLC 5 si votre CNP est B	Compétences linguistiques en français ou en anglais • NCLC 7	 Compétence linguistiques en français ou en anglais. NCLC 5 en expression orale et compréhension de l'oral NCLC 4 en écriture et lecture
Études	Non requises	Études secondaires requises. Vous pourriez obtenir des points supplémentaires (TQF) si vous avez fait des études postsecondaires.	Non requises

Catégorie de l'expérience canadienne : Expérience de travail

Ce qui **COMPTE**:

- ✓ Expérience de travail à temps plein (ou l'équivalent à temps partiel) au Canada aux niveaux 0, A ou B de la CNP au cours des 3 dernières années
- ✓ Expérience acquise en étant légalement autorisé à travailler au Canada (p. ex. grâce à un permis de travail postdiplôme ou un autre type de permis)

Ce qui <u>NE COMPTE PAS</u>:

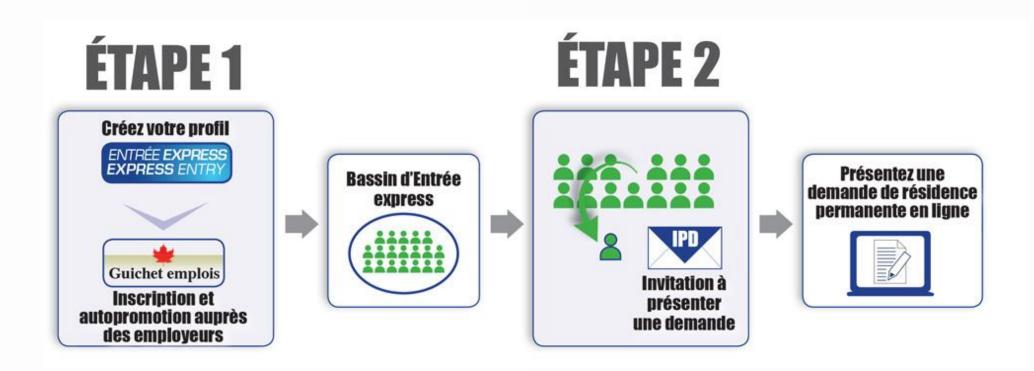
- ▼ Tout emploi au Canada pendant des études à temps plein (p. ex. avec un permis de travail en vertu du programme de stage coop ou travail hors campus en étant étudiant à temps plein)
- □ Le travail non autorisé

Principaux avantages d'Entrée express pour les étudiants étrangers



- ✓ Système en ligne convivial, de la création du profil à la demande de résidence permanente
- ✓ La création d'un profil Entrée express est **gratuite** et le profil est actif pendant une période pouvant aller jusqu'à un an
- ✓ Les candidats peuvent être admissibles à plus d'un programme
- ✓ Des points sont accordés aux anciens étudiants étrangers qui ont terminé un programme d'études d'au moins un an au Canada
- ✓ Les candidats ayant obtenu le plus de points dans le bassin sont invités à chaque ronde
- ✓ Traitement rapide des demandes de résidence permanente en six mois dans la plupart des cas

Processus d'Entrée express



Étape 1 : Créer un profil dans Entrée express

Créer un profil dans Entrée express en ligne est facile et gratuit.

Pour ce faire, vous devez :

 Répondre à des questions sur vos compétences, votre expérience de travail, vos compétences linguistiques, vos études et d'autres détails.

• Les candidats doivent répondre aux critères d'au moins un des programmes fédéraux d'immigration économique gérés dans Entrée express afin d'accéder au bassin.

Système de classement global (SCG)

Facteurs de base du capital humain	Célibataire 500	Av. conjoint 460
Âge	110	100
Scolarité	150	140
1 ^{ère} langue officielle	136	128
2 ^e langue officielle	24	22
Expérience de travail canadienne	80	70
Facteurs relatifs au conjoint	40	
Scolarité	10	
1 ^{ère} langue officielle	20	
Expérience de travail canadienne	10	

Cet outil vous aidera à calculer votre note du Système de classement global :

http://www.cic.gc.ca/francais/immigrer/qualifie/scg-outil.asp

Transférabilité des compétences	100 points max	
Scolarité (avec LO ou exp. can.)	50	
Expérience de travail étrar (avec LO ou exp. can.)	ngère 50	
Certificat de compétence (avec LO)	50	
Points additionnels	600 points max	
Désignation par une province	600	
Offre d'emploi valide	200 (max)	
Études au Canada	30 (max)	
Maîtrise du français	30 (max)	
Frères/sœurs au Canada	15 (max)	
Total : 1200	:	

Total : 1200 points maximum

Étape 2 : Invitation à présenter une demande



- Les invitations à présenter une demande sont envoyées aux candidats ayant obtenu le plus grand nombre de points dans le bassin à chacune des rondes.
- Les candidats peuvent figurer parmi ceux qui ont obtenu le plus grand nombre de points s'ils :
 - ✓ ont un niveau élevé de compétences, d'éducation, de langue et d'expérience de travail;
 - ✓ sont désignés par une province ou un territoire au titre d'un volet d'Entrée express;
 - ✓ ont une offre d'emploi valide;
 - ✓ ont étudié au Canada.

Après avoir reçu une invitation à présenter une demande

- Les candidats ont 60 jours pour remplir et présenter une demande de résidence permanente.
- IRCC détermine ensuite si la demande contient tous les formulaires, documents et frais requis.
- Si votre demande est complète, IRCC vérifiera tous les critères d'admissibilité et de recevabilité.
- IRCC traite les demandes complètes en six mois ou moins, 80 % du temps.

Le Programme pilote d'immigration au Canada atlantique

Contexte

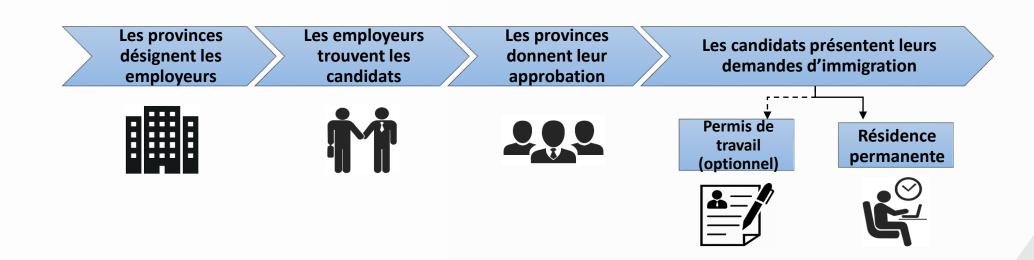
- Lancé en mars 2017.
- Le Programme pilote d'immigration au Canada atlantique complète l'ensemble des programmes d'immigration existants.
- Collaboration entre les gouvernements fédéral et provinciaux, les employeurs et les organismes d'aide à l'établissement des immigrants.
- Modèle axé sur l'employeur : Les employeurs choisissent des candidats qui répondent à leurs besoins en main-d'œuvre.
- Critères souples : Trois voies basées sur l'expérience professionnelle, les études et l'offre d'emploi.
- Traitement prioritaire: Traitement des demandes de résidence permanente en seulement six mois.







Processus en quatre étapes du Programme pilote d'immigration au Canada atlantique



Critères de sélection minimaux

	Programme des travailleurs hautement qualifiés du Canada atlantique (CNP 0, A, B)	Programme des travailleurs qualifiés intermédiaires du Canada atlantique (CNP C)	Programme des diplômés étrangers du Canada atlantique
Expérience de travail	Un an dans une profession de niveau 0, A ou B de la CNP	Un an dans une profession de niveau C de la CNP	Aucune exigée**
Offre d'emploi	Contrat d'un an à temps plein dans une profession connexe* de niveau 0, A ou B de la CNP	Emploi à temps plein de durée indéterminée, dans une profession connexe* de niveau 0, A, B ou C de la CNP	·
Études	Diplôme d'études secondaires Évaluation des diplômes d'études (EDE)	Diplôme d'études secondaires Évaluation des diplômes d'études (EDE)	Diplôme d'études postsecondaires de deux ans d'un établissement financé par l'État dans la région de l'Atlantique
Langues	Niveau 4 des Niveaux de compétence linguistique canadiens, en français, ou des Canadian Language Benchmarks, en anglais Tests obligatoires	Niveau 4 des Niveaux de compétence linguistique canadiens, en français, ou des Canadian Language Benchmarks, en anglais Tests obligatoires	Niveau 4 des Niveaux de compétence linguistique canadiens, en français, ou des Canadian Language Benchmarks, en anglais Tests obligatoires
Soutien à l'établissement	Personnalisé	Personnalisé	Personnalisé

^{*}Par « connexe », on entend une profession dont le candidat remplit les conditions d'emploi.

^{**}Une personne peut demander de participer à ce volet qu'elle ait ou non une expérience de travail, pourvu qu'elle réponde à ses exigences.

Points saillants du Programme pilote d'immigration au Canada atlantique

- ✓ Aucune expérience de travail requise
- ✓ **Exigences en matière d'études :** Diplôme d'études postsecondaires de deux ans (ou plus) d'un établissement financé par l'État dans la région de l'Atlantique
- ✓ La demande de résidence permanente **doit** être reçue dans les **24 mois** suivant l'obtention du diplôme
- ✓ Offre d'emploi : Contrat d'un an à temps plein dans une profession de niveau 0, A, B ou C de la CNP avec un employeur désigné par la province
- ✓ Exigence de résidence : Avoir vécu dans une province de l'Atlantique pendant au moins 16 mois au cours des deux années précédant l'obtention de votre diplôme d'études
- ✓ Exigences linguistiques: Niveaux de compétence linguistique canadiens (NCLC) 4

De combien d'argent ai-je besoin?



Frais de demande

- 550 \$ pour le demandeur principal
- 550 \$ pour l'époux ou le conjoint de fait
- 150 \$ par enfant à charge

Frais relatifs au droit de résidence permanente

- 490 \$ pour le demandeur principal
- 490 \$ pour l'époux ou le conjoint de fait



• Preuve de fonds (EE)¹

- 12 669 \$ pour une personne
- 15 772 \$ pour une famille de deux personnes
- 19 390 \$ pour une famille de trois personnes
- 23,542 \$ pour une famille de quatre personnes

Preuve de fonds (PPICA)

- 3 167 \$ pour une personne
- 3 943 \$ pour une famille de deux personnes
- 4 847 \$ pour une famille de trois personnes
- 5 885 \$ pour une famille de quatre personnes

¹ La preuve de fonds est requise seulement pour les volets du PTQS et du PTMSF si le candidat n'a pas d'offre d'emploi valide. Non requis pour la CEC ou le PCP.

Ressources additionnelles

Quel programme vous convient le mieux?

- Comment puis-je savoir si je suis admissible à immigrer au Canada de façon permanente?
- Quel programme me convient le mieux?
- Outil Venir au Canada: https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/outil-venir-canada.html

Accueil > Immigration et citoyenneté

Voulez-vous venir au Canada ou prolonger votre séjour?

Découvrez si vous pouvez présenter une demande

Besoin d'aide?

Voulez-vous visiter le Canada, y travailler, y étudier ou y vivre de façon permanente?

Répondez à quelques questions pour déterminer quels sont les programmes d'immigration au titre desquels vous pouvez présenter une demande. Les exigences pour la présentation d'une demande et les critères d'admissibilité diffèrent selon le programme d'immigration. Il vous faudra 10 à 15 minutes pour remplir le formulaire.

Vous pourriez avoir à répondre à des questions sur :

- votre nationalité;
- votre âge;
- votre maîtrise de la langue;
- · les membres de votre famille;
- vos études:
- · votre expérience de travail;

Que puis-je faire si je ne suis pas admissible à Entrée express ou au Programme Pilote d'Immigration au Canada Atlantique?



- ✓ **Options de permis de travail :** Programme des travailleurs étrangers temporaires et Programme de mobilité internationale https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/travailler-canada.html
- ✓ Autres programmes d'immigration https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/immigrer-canada.html
- ✓ Programme des candidats des provinces
 - Pourrait inclure des options pour les candidats qui ne répondent pas aux critères d'Entrée express.
 - Pour en savoir plus, visitez le site Web de votre province ou de votre territoire.



Pour de plus amples renseignements

www.Canada.ca/Immigration

Help Centre ?





What do you need help with? Comment pouvons-nous vous aider?

http://www.cic.gc.ca/english/helpcentre/index-featured-can.asp
http://www.cic.gc.ca/francais/centre-aide/index-en-vedette-can.asp



Anglais : <u>CitCanada</u>

Français: CitImmCanFR



Anglais: <u>@CitImmCanada</u>

Français : <a>@CitImmCanFR



<u>CitImmCanada</u>

MERCI

Michael Frenette

Agent de promotion Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada

Services du Centre de soutien à la clientèle: 1-888-242-2100

Formulaire Web d'IRCC:

http://www.cic.gc.ca/francais/contacts/formulaire-web.asp

Annexe

Système de classement global (SCG): Points additionnels

Points additionnels dans le SCG

Désignation d'une province ou d'un territoire (600 points)



- Un total de **600 points** est accordé aux candidats qui ont obtenu une désignation d'une province ou d'un territoire (PT).
- Les provinces et les territoires participants peuvent désigner des étrangers au titre de leurs volets du Programme des candidats des provinces (PCP) dans Entrée express.
- Les critères et les volets du PCP varient à l'échelle du pays; pour en savoir plus, visitez les sites Web des provinces et des territoires.
- Tous les candidats désignés dans un volet du PCP d'Entrée express doivent répondre aux critères minimaux d'Entrée express, ce qui inclut de satisfaire aux exigences d'un des trois programmes fédéraux d'immigration économique.

Points dans le SCG : Langues officielles

- Les candidats peuvent obtenir plus de points au titre du SCG s'ils maîtrisent les deux langues officielles du Canada (français et anglais) et fournissent les résultats d'un test linguistique approuvé pour le français et l'anglais.
- Vous parlez français? Vous pouvez en apprendre davantage sur la vie francophone dans l'ensemble du Canada en visitant cette adresse : https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/campagnes/immigration-francophone-hors-quebec.html.

Points additionnels dans le SCG pour la maîtrise du français

- 15 points additionnels pour des résultats de test linguistiques en français au niveau 7 des NCLC pour les quatre compétences (compréhension orale, expression orale, compréhension de l'écrit et expression écrite).
- 30 points additionnels pour des résultats de test linguistiques en français au niveau 7 des NCLC pour les quatre compétences + pour des résultats de test linguistiques en anglais au niveau 5 des NCLC ou plus.

Points additionnels dans le SCG Offres d'emploi valide (200 ou 50 points)







- Un total de **200 points** est accordé aux candidats qui ont une offre d'emploi valide dans une profession de la CNP.
- Un total de **50 points** est accordé aux candidats ayant une offre d'emploi valide dans une profession de la CNP 0, A ou B.
- L'offre d'emploi doit être d'une durée minimale d'un an à partir du moment où le demandeur obtient la résidence permanente.
- Les offres d'emploi doivent également être non saisonnières, du niveau 0, A ou B de la CNP, et appuyées par une étude d'impact sur le marché du travail (EIMT), à moins d'une dispense.
- Les candidats qui n'ont pas d'offre d'emploi valide peuvent quand même obtenir des points pour leur expérience de travail au Canada.

Points additionnels dans le SCG **Études faites au Canada (15 ou 30 points)**



- Un total de **15 points** est accordé pour un diplôme ou un certificat d'un an ou de deux ans.
- Un total de **30 points** est accordé pour un grade, un diplôme ou un certificat de trois ans ou plus, ou pour une maîtrise, un diplôme professionnel d'accès à l'exercice* ou un doctorat d'au moins une année universitaire.
- Pour obtenir ces points, le candidat doit avoir fait ses études dans un établissement d'enseignement désigné (EED) au Canada.
- Chaque programme d'études suivi au Canada doit être inscrit séparément dans le profil Entrée express.

^{*}Diplôme professionnel d'accès à l'exercice d'une profession figurant dans la matrice de la Classification nationale des professions au niveau de compétence A, pour lequel un permis d'exercice octroyé par un organisme de réglementation provincial est exigé. Professions admissibles : médecine, médecine vétérinaire, dentisterie, optométrie, droit, chiropratique ou pharmacie.

Points additionnels dans le SCG Frère ou sœur au Canada (15 points)



- **15 points** pour avoir au moins un frère ou une sœur* qui est citoyen ou résident permanent du Canada, qui réside au Canada et est âgé d'au moins 18 ans
- *Frères et sœurs = les enfants biologiques ou adoptifs :
 - du père ou de la mère
 - de l'époux du père ou de la mère
 - du conjoint de fait du père ou de la mère du candidat ou de l'époux ou du conjoint de fait qui l'accompagne

Programme de visa pour démarrage d'entreprise

Une autre voie vers la résidence permanente

- Pour les entrepreneurs qui souhaitent démarrer une entreprise au Canada qui
 - est novatrice
 - peut créer des emplois pour les Canadiens
 - affronte la concurrence mondiale
- Pour être admissible, votre entreprise doit être appuyée par l'une des organisations participantes désignées ci-dessous
 - Fonds de capital-risque (investissement de plus de 200 000 \$)
 - Groupe d'investisseurs providentiels (investissement de plus de 75 000 \$)
 - Programme d'incubateur d'entreprises
- Compétences linguistiques officielles minimales : NCLC 5

Travailleurs étrangers temporaires – Vos droits sont protégés

Au Canada, le droit canadien protège tous les travailleurs. Il est important de comprendre vos droits durant votre séjour au Canada en tant que travailleur étranger temporaire.

https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/services/travailleurs-etrangers/droits-proteges.html

https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/services/travailleurs-etrangers/fraude.html